La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de l'Environnement au service du public »

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1361 DU 22 SEPTEMBRE 2010

Sommaire

Tous en grève et manifestations le 23 septembre !

		Pages
1.	Agenda	2
2.	Infos brèves	2
3.	Communiqué CGT suite aux initiatives du 15 septembre 2010	3
4.	Appel CGT-CFDT-UNSA-FSU-Solidaires-CFTC du MEEDDM pour le 23 septembre 2010	4
5.	Appel de la CE Fédérale pour le 23 septembre 2010	5
6.	Préavis de grève fédéral pour le 23 septembre et les suites	6-7
7.	Tract Fédéral : Du 15 au 23 septembre amplifions la mobilisation !	8
8.	Lettre ouverte des 7 Confédérations au président, gouvernement, parlementaires	9
9.	suites d e « Xynthia » : Amplifier le travail de terrain	10-11
10.	Note de travail : Avant-projet du schéma national des infrastructures de transport (SNIT)	12-19
11.	Compte rendu du CCHS spécial sur le travail isolé du 31 août 2010	20-22
12.	4 pages CGT pour les élections du 19 octobre des CTP des DR Ile-de-France	23-26
13.	Adresse CGT-FSU : Election CAP des IPEF	27
14.	Lettre intersyndicale concernant les ATE et TE	28
15.	ONEMA : Elections 15 octobre 2010 CCP contractuels	29-30

Bulletin hebdomadaire de liaison, de documentation et d'information syndicale de la Fédération Nationale CGT de l'Equipement et de l'Environnement – Siège social : 263, rue de Paris - Case 543 – 93515 MONTREUIL CEDEX – Imprimé dans nos locaux – Téléphone : 01.48.18.82.81 – Télécopie : 01.48.51.62.50 – E-mail : fd.equipement@cgt.fr - Site Internet : www.equipement.cgt.fr - Directeur de publication : J.M. RECH – abonnement annuel : 5,34 €, plus numéros spéciaux : 8,23 € - CPPAP : 0714 S 06937. ISSN 1277-6459

AGENDA

Mardi 21 septembre 2010 :
CCAS du MEEDDM

Mardi 21 septembre 2010 :
OS / DRI du MEEDDM sur évolution des CETE

Mercredi 22 septembre 2010 :
Comité de suivi CCHS MEEDDM

Mercredi 22 septembre 2010 :
Secrétariat fédéral

Mercredi 22 septembre 2010 :
Groupe d'échanges MEEDDM

Jeudi 23 septembre 2010 :
Journée d'action unitaire interprofessionnelle

Vendredi 24 septembre 2010 :
Retraites : Confédération/Fédérations

Lundi 27 septembre 2010 :
Syndicats/Cabinet du ministre sur la RGPP

Lundi 27 septembre 2010 :
Réunion collectif confédéral Développement durable

Mardi 28 septembre 2010 :
Bureau de l'UGFF

Mardi 28 septembre 2010 :
Syndicats/MEEDDM sur fusion catégories B

Mardi 28 septembre 2010 :
Réunion au Havre sur constitution UF CGT DIRM

Mercredi 29 septembre 2010 :
Journée de mobilisation européenne
Euro-manifestation à Bruxelles

Vendredi 1er octobre 2010 :
Retraites : Confédération/Fédérations

Lundi 4 au vendredi 8 octobre 2010 :
56ème congrès du SNPTRI-CGT

Mardi 5 octobre 2010 :
Commission exécutive des Officiers de ports

Mercredi 6 octobre 2010 :
Groupe d'échanges MEEDDM

Jeudi 7 octobre 2010 :
CTPM du MEEDDM

Lundi 11 au vendredi 15 octobre 2010 :
17ème congrès du SNPTAS-CGT

INFOS BREVES

Communiqué de l'USTKE et de la Cgt
Actualité sociale, économique, politique en France et en Kanaky

Le 10 septembre, une délégation de l'USTKE (Union Syndicale des Travailleurs Kanaks Exploités), conduite par sa Présidente, Marie-Pierre Goyetche a rencontré Bernard Thibault, Secrétaire général de la CGT.
Cette rencontre a permis de faire le point sur l'actualité sociale, économique et politique tant en France qu'en Kanaky. Sur ces sujets, la délégation de l'USTKE a pointé le grave déficit d'emploi et la nécessité de mettre en place une politique de formation professionnelle ambitieuse et répondant aux besoins du territoire.

Communiqué commun
CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FSU, Solidaires, UNSA

A l'appel des organisations syndicales, de nombreux salariés ont été présents dans les diverses manifestations du 15 septembre, confirmant leur désaccord avec le projet injuste et inacceptable de réforme des retraites.
Ce même jour, à marche forcée, l'assemblée nationale a voté le projet de loi pourtant rejeté par une large partie de l'opinion publique.
C'est maintenant le Sénat qui va, à partir du 5 octobre, débattre de ce projet. Rien n'est joué !
Les salariés doivent maintenir la pression et se mobiliser fortement le 23 septembre.
L'intersyndicale poursuit sa réflexion sur les suites à donner au 23 si le gouvernement ne recule pas sur son projet. Elle se réunira le 24 septembre pour en décider.

Le 16 Septembre 2010

Politique économique du gouvernement
Une impopularité abyssale

Selon un sondage BVA-Absoluce pour les Echos publié le jour même où l'Assemblée nationale vote le texte sur les retraites, la politique économique du gouvernement atteint des abysses d'impopularité. Pour 44% elle est mauvaise tandis que 27% la jugent très mauvaise.
Concernant la réforme des retraites, une majorité (57%) des sondés pense que le gouvernement doit céder sur sa décision de repousser l'âge légal de départ à la retraite de 60 ans à 62 ans. Une majorité plus large (65%) lui demande de reculer sur le relèvement de 65 à 67 ans de l'âge permettant d'obtenir une retraite à taux plein.
Les deux tiers des personnes interrogées (66%) pensent que les concessions faites par le gouvernement aux syndicats sur le projet de réforme des retraites sont *"insuffisantes"*.

Retraites
L'opinion soutient la mobilisation du 23 septembre

A une semaine de la grande journée de mobilisation 57% des Français interrogés par l'Ifop pour Ouest France Dimanche, désapprouvent les choix du gouvernement au lendemain de la journée de manifestation du 7 septembre.
- Premier enseignement de ce sondage, les assouplissements de la réforme consentis changent peu le jugement des Français sur l'attitude de l'exécutif dans la gestion du dossier des retraites. Seul un tiers des Français (32%) considère le gouvernement « ouvert au dialogue ».
- Les annonces sur la pénibilité et les carrières longues n'ont pas affecté la perception des Français sur la réforme, toujours très majoritairement considérée comme injuste. Seuls 32% des Français jugent le gouvernement juste dans ses choix.
- Preuve supplémentaire que les mesures annoncées n'ont pas rassuré l'opinion, le mouvement de manifestation prévu le 23 septembre prochain recueille un fort soutien : 70% des Français considèrent le mouvement comme justifié et un tiers des Français (33%) l'estime même « tout à fait justifié ». De fait, la mobilisation contre la réforme des retraites ne faiblit pas.

Suite sur : www.cgt.fr

Retraite Assemblée nationale

La meilleure réponse au vote de l'Assemblée nationale sur la reforme des retraites, c'est une puissante journée d'actions le 23 septembre

Ce mercredi 15 septembre 2010, après l'imposante journée d'action et de grève du 7 septembre dernier, la mobilisation pour élargir le rapport de force s'est à nouveau réalisée sous diverses formes De nombreuses initiatives dans les entreprises et des rassemblements unitaires ont permis aux salariés du privé et du public d'interpeller les députés, les membres du gouvernement et le Président de la République.

Le gouvernement et les députés de droite ont décidé de passer en force, censurant le débat à Assemblée nationale, faisant fi de l'opposition d'une grande majorité de la population. Les députés de droite ont voté pour le texte de réforme des retraites présenté par le gouvernement, conçu par l'Elysée. Les quelques amendements adoptés en séance ne remettent pas en cause le caractère fondamentalement injuste et inacceptable de cette réforme. Au contraire, les travaux parlementaires ont été l'occasion d'aggraver certaines dispositions. La CGT dénonce notamment l'extension de l'épargne retraite, ce qui est contraire à la retraite solidaire par répartition.

Mais ces parlementaires, le gouvernement, le chef de l'Etat auraient tort de considérer que la partie est terminée. La CGT réaffirme sa totale détermination à empêcher ce recul social.

En effet à quelques encablures de la nouvelle journée de grèves et manifestations interprofessionnelle et unitaire du jeudi 23 septembre 2010, 70 % de l'opinion publique souhaitent que la mobilisation se poursuive. C'est un nouvel élément de confiance à mettre à l'actif de la campagne CGT engagée depuis plusieurs mois.

Une nouvelle enquête atteste que toutes les catégories de salariés rejettent le recul de l'âge de départ en retraite de 60 à 62 ans et le recul de l'âge à taux plein de 65 à 67 ans. Au fur et à mesure que le débat se développe dans le pays, les arguments du gouvernement perdent du terrain. Il est maintenant obligé de reconnaître que pour les salariés-chômeurs, avant 62 ans, c'est l'indemnisation du chômage, et donc les cotisations salariées, qui devront prendre le relais.

Chaque jour qui passe voit le nombre d'opposants à la réforme croître et l'exigence que s'ouvrent de véritables négociations se renforcer. Aucun responsable politique digne de ce nom ne peut durablement l'ignorer, sauf à prendre le risque d'une grave crise sociale.

Il apparaît de plus en plus clairement que le Chef de l'Etat et son gouvernement cherchent à imposer une réforme pourtant rejetée par une grande majorité des salariés et l'unanimité de leurs syndicats. Dans ces circonstances, la journée de grève et de manifestations du 23 septembre prochain est essentielle. La CGT appelle l'ensemble de ses organisations à se concentrer sur sa préparation, dans toutes les localités, toutes les entreprises, afin d'élargir la mobilisation parmi toutes les catégories de salariés.

La CGT appelle ses organisations, ses militants et les salariés à démultiplier les débats, à être à l'initiative d'assemblées générales unitaires dans les entreprises, à se déployer auprès des salariés inorganisés pour ancrer les revendications sur les retraites, l'emploi et les salaires.

Le jeudi 23 septembre, journée de grève et de manifestations unitaires dans tout le pays, sera une nouvelle étape de la mobilisation interprofessionnelle avant l'ouverture du débat au Sénat qui s'engagera le 5 octobre.

La CGT appelle les salariés à débattre et à décider de l'arrêt de travail et participer nombreux aux manifestations du 23 septembre.

La CGT continuera de prendre toutes les dispositions pour que les organisations syndicales puissent, ensemble, relever le défi que nous lance le gouvernement.

Montreuil, le 15 septembre 2010, 18 heures.

Vidéo du rassemblement devant l'Assemblée nationale : http://www.cgt.fr/spip.php?article37746
Photos du rassemblement à Paris : http://www.equipement.cgt.fr/spip.php?page=article-photos&id_article=3136

POUR L'ABANDON DU PROJET DE LOI SUR LES RETRAITES
ET POUR UNE VRAIE REFORME,
LE 23 SEPTEMBRE, ENCORE PLUS NOMBREUX !

Le 7 septembre, des manifestations massives ont réuni environ 2 700 000 personnes. Ces millions de manifestants ne sont pas dans une simple posture de refus : des solutions existent pour financer les retraites. **Au ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer (MEEDDM), il y a eu 40% de grévistes !**

Pourtant, les députés de la majorité ont voté la loi avec notamment le report de l'âge légal de départ en retraite de 60 à 62 ans (de l'emploi en moins pour les jeunes), le recul de 65 à 67 ans de l'âge ouvrant droit au taux plein, l'allongement de la durée de cotisation (les femmes sont particulièrement pénalisées) et la remise en cause du code des pensions.

L'argent existe ! Créer de l'emploi, augmenter les salaires, réformer la fiscalité pour la rendre plus juste et progressive, supprimer les exonérations patronales, taxer les revenus financiers, lutter vraiment contre les paradis fiscaux sont des solutions pour attribuer des ressources nécessaires au financement des retraites. En amplifiant la lutte, il est encore possible de faire reculer le gouvernement afin qu'il abandonne son projet de loi.

Le jeudi 23 septembre, journée de grève et de manifestations unitaires dans tout le pays, sera une nouvelle étape de la mobilisation interprofessionnelle avant l'ouverture du débat au Sénat qui s'engagera le 5 octobre.

A une semaine de la grande journée de mobilisation 57% des Français désapprouvent les choix du gouvernement. Preuve supplémentaire que les mesures annoncées n'ont pas rassuré l'opinion, le mouvement de manifestation prévu le 23 septembre prochain recueille un fort soutien : 70% des Français considèrent le mouvement comme justifié.

Les organisations syndicales CGT-CFDT-UNSA-FSU-Solidaires-CFTC du MEEDDM appellent l'ensemble des personnels à s'inscrire dans la journée de mobilisation du 23 septembre par la grève et les manifestations.

Elles demandent à leurs organisations de poursuivre les discussions avec les salariés dans des assemblées générales les plus unitaires possibles, sur les suites à envisager si le gouvernement persistait. Elles appellent les personnels à participer massivement à ces assemblées.

Paris, le 17 septembre 2010

FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT

ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Appel de la Commission exécutive fédérale

RETRAITES :

Pour l'abandon du projet de loi et pour une vraie réforme, le 23 septembre, encore plus fort !

Le 7 septembre, des manifestations massives ont réuni près de 3 millions de personnes. Ces millions de manifestants (et les 73% de personnes qui les soutiennent) ne sont pas dans une simple posture de refus : des solutions existent pour financer les retraites.

Au MEEDDM comme dans les collectivités locales il y a eu 40% de grévistes. Pourtant, les députés de la majorité s'apprêtent à voter la loi reportant notamment l'âge légal de départ en retraite de 60 à 62 ans (de l'emploi en moins pour les jeunes), l'allongement de la durée de cotisation et la remise en cause du code des pensions ; le Sénat débuterait son examen le 23 septembre.

L'argent existe. Créer de l'emploi, augmenter les salaires, réformer la fiscalité pour la rendre plus juste et progressive, supprimer les exonérations patronales, taxer les revenus financiers, lutter vraiment contre les paradis fiscaux sont des solutions pour attribuer des ressources nécessaires au financement des retraites. En amplifiant la lutte, il est encore possible de faire reculer le gouvernement afin qu'il abandonne son projet de loi.

La Fédération nationale CGT de l'Equipement-Environnement appelle l'ensemble du personnel à s'inscrire dans la journée de mobilisation du 23 septembre par la grève et les manifestations. Elle demande à ses organisations de poursuivre les discussions avec les salariés sur la base des revendications CGT en matière de retraite, d'emploi, de salaire, de missions et de mettre en débat dans des assemblées générales les plus unitaires, la possible reconduction de la grève après le 23 septembre si le gouvernement persistait. Elle appelle les personnels à participer massivement à ces assemblées.

Montreuil, le 15 septembre 2010

FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT

ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Monsieur Jean-Louis Borloo
Ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer.
Hôtel de Roquelaure
246 Bd Saint Germain
75007 PARIS

Montreuil, le 16 septembre 2010

Objet : Préavis de grève

Monsieur le ministre d'Etat,

Malgré la forte mobilisation du 7 septembre (40% de gréviste au MEEDDM) et les précédentes journées d'action du printemps, le gouvernement campe sur ses positions, pourtant rejetés massivement par la population.

- Sur les retraites, il n'est toujours question que de recul de l'âge légal, d'augmentation de la durée de cotisation, d'augmentation du taux de cotisation de la fonction publique, de remise en cause des droits familiaux, de nivellement par le bas…Le seul objectif du gouvernement étant de baisser le niveau des pensions.
- Sur les salaires, le gouvernement a décidé le gel du point d'indice sur les prochaines années et ne règle en rien le contentieux accumulé depuis 2000.
- Sur l'emploi, c'est la poursuite d'une politique effrénée et tous azimuts de suppressions, détériorant les conditions de travail et mettant en péril la qualité du service public rendu, alors même que la porte de la titularisation et de la résorption de la précarité est à priori entrouverte.

Tout cela, dans un contexte où ce dernier persiste à vouloir faire payer la crise à la majorité de la population qui n'y est pour rien et a annoncé le gel des dépenses publiques pour les 3 années à venir.

Le progrès social, l'intérêt général et la solidarité appellent des choix en rupture avec ceux mis en œuvre actuellement.

C'est pour cette raison, que dans l'unité, toutes les organisations syndicales appellent à une nouvelle journée d'action de grève et de manifestations le jeudi 23 septembre 2010.

En conséquence, la Fédération nationale CGT de l'Equipement et de l'Environnement **dépose un préavis de grève pour la journée du 23 septembre 2010**, ainsi que pour les nuitées en amont et en aval de celle-ci pour les agents travaillant en horaires décalés.

Dans ce cadre, notre organisation syndicale appelle les personnels du MEEDDM à participer activement à cette journée de grève et à manifester en particulier pour :

- Privé et public, le droit à la retraite à 60 ans, avec une pension à 75 % du salaire pour une carrière complète, avec une prise en compte statutaire de la pénibilité et aucune pension inférieure à 1600 €.
- Le maintien et l'amélioration du code des pensions et de toutes ses dispositions avec calcul de la pension sur les 6 derniers mois.
- Remettre en cause la décision gouvernementale de gel des salaires dans la Fonction publique pour l'année 2011 voire au-delà. Si cela se confirmait, l'absence d'augmentation salariale d'ici 2013 représenterait 8 % de perte supplémentaire de pouvoir d'achat pour les agents de la Fonction publique. Aussi, nous revendiquons une forte revalorisation des salaires, avec des mesures applicables d'urgence, assise sur la valeur du point d'indice.
- Une véritable reconstruction de la grille indiciaire unique améliorant la prise en compte des qualifications et permettant une amélioration significative des carrières.
- Un arrêt immédiat des suppressions d'emplois (plus 100 000 emplois ont disparu en 3 ans) et une réelle estimation des besoins en emplois qualifiés, un plan de titularisation des non-titulaires et un encadrement strict du recours au contrat.
- L'arrêt des dispositifs de réorganisation territoriale de l'Etat, des délocalisations et des fermetures des services de proximité, avec, en corollaire, la mise en place d'une véritable négociation sur les missions de la Fonction publique et les moyens pour les remplir au mieux des intérêts de toute la population.
- L'abrogation de la loi dite *« de mobilité et des parcours professionnels »*.

Sur les mêmes bases revendicatives, et afin de couvrir les actions qui pourraient être décidées localement dans la continuité de la journée d'action du 23 septembre, **la Fédération dépose des préavis de grève de 00h à 24h pour l'ensemble des personnels du MEEDDM et de ses établissements publics à partir du vendredi 24 jusqu'au mardi 28 septembre 2010, sans préjuger des suites éventuelles.**

Enfin, la Fédération appelle à faire du 29 septembre, jour de l'euro-manifestation à Bruxelles, une journée d'action pour conforter les solidarités entre les salariés de tous les pays européens.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre d'Etat, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Secrétaire Général

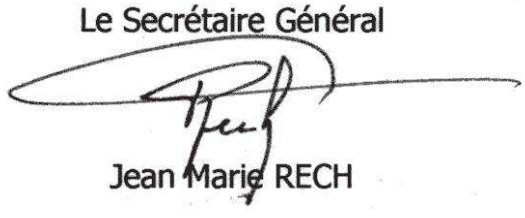

Jean Marie RECH

fédération équipement environnement

la cgt

Nous pouvons gagner !

Du 15 au 23 septembre, amplifions la mobilisation !

Après le succès historique de la mobilisation du 7 septembre (40% de gréviste au ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer), le gouvernement campe sur l'essentiel de son projet de réforme des retraites. Pour autant, les évolutions certes très insuffisantes concédées par Sarkozy démontrent que le rapport de force peut faire bouger les lignes.

En amplifiant encore la mobilisation, nous pouvons gagner !

A ce stade, le gouvernement, la majorité parlementaire et le patronat persistent à vouloir faire payer la réforme des retraites aux seuls salariés et retraités : report de l'âge légal à 62 ans ; recul de 65 à 67 ans de l'âge ouvrant droit au taux plein ; allongement à 41,5 ans de la durée de cotisation ; maintien de la décote ; attaque contre la catégorie active dans la Fonction publique, balayant d'un revers de main la véritable reconnaissance de la pénibilité.

Le rapport de force peut nous permettre de mettre en échec ce projet inacceptable et rétrograde !

Dans le cadre de l'appel de l'intersyndicale interprofessionnelle, la Fédération CGT de l'Equipement-Environnement appelle les agents du ministère, le 15 septembre, à l'occasion du vote à l'Assemblée nationale du projet de loi de réforme des retraites, à participer nombreux aux initiatives décidées dans les territoires notamment à 12h30 devant l'Assemblée nationale (Place de la Concorde).

La Fédération appelle à préparer partout dans l'unité la journée massive de grève et de manifestations du 23 septembre.

D'ores et déjà, les secrétaires confédéraux ont adressé une lettre ouverte au président de la République, gouvernement et aux parlementaires.

Enfin, la Fédération appelle à faire du 29 septembre, jour de l'euro-manifestation à Bruxelles, une journée d'action pour conforter les solidarités entre les salariés de tous les pays européens.

La CGT revendique :

- Pour tous, privé et public, le droit à la retraite à 60 ans, avec une pension à 75 % du salaire pour une carrière complète, avec une prise en compte statutaire de la pénibilité et aucune pension inférieure à 1600 €.
- Un financement mettant fortement à contribution les profits des entreprises et les hauts revenus.
- Des augmentations salariales assises sur la valeur du point d'indice, permettant le rattrapage des pertes subies depuis des années.
- Un plan de titularisation et une limitation stricte du recours au non-titulariat.
- Le maintien et l'amélioration du code des pensions et de toutes ses dispositions avec calcul de la pension sur les 6 derniers mois.

LETTRE OUVERTE

Monsieur le Président de la République,
Monsieur le Premier Ministre,
Mesdames et messieurs les membres du gouvernement,
Mesdames et messieurs les députés,
Mesdames et messieurs les sénateurs,

Le 9 septembre 2010

Les salariés se sont mobilisés dans des proportions exceptionnelles le 7 septembre 2010 à l'appel des organisations syndicales. Le caractère injuste et inefficace de la réforme des retraites à l'examen en ce moment au parlement malgré nos protestations est à l'origine du conflit en cours. Cette réforme va aggraver les inégalités sans répondre aux enjeux de long terme. La méthode utilisée qui a consisté pour l'essentiel à recevoir les syndicats sans jamais réellement les entendre a contribué à accroître les tensions.

Les annonces du 8 septembre 2010 qui se veulent une réponse aux mobilisations ne modifient pas la logique globale de la réforme proposée. Les injustices demeurent. Le calendrier précipité ne permet pas d'être entendus.

Le recul de l'âge d'ouverture du droit à la retraite de 60 ans à 62 ans, combiné à l'augmentation simultanée de la durée de cotisation, va fortement pénaliser les salariés, et plus particulièrement tous ceux qui ont commencé à travailler jeunes, qui seront amenés à contribuer plus que les autres au financement du système sans acquérir le moindre droit supplémentaire.

Le recul de l'âge du taux plein de 65 ans à 67 ans va durement aggraver la situation des salariés qui ont eu des parcours professionnels morcelés, en particulier les femmes dont près de 30% font valoir aujourd'hui leurs droits à la retraite à 65 ans pour éviter une pénalité sur leur pension et ceux qui sont conduits à entrer tardivement sur le marché du travail.

Ce report des âges légaux va entraîner un prolongement du chômage pour les nombreux salariés qui ne sont plus en activité lorsqu'ils partent à la retraite ce qui les pénalisera financièrement tout en reportant les charges financières sur d'autres comptes sociaux.

La pénibilité du travail n'est pas reconnue dans ses conséquences sur l'espérance de vie des salariés qui y ont été exposés.

Les fonctionnaires se voient imposer une hausse drastique du taux de leur cotisation, en période de gel des salaires, conduisant à une baisse importante et injuste de leur pouvoir d'achat.

Au total, le projet de loi de réforme des retraites fait reposer l'essentiel de l'effort sur les salariés, ne répond ni aux questions d'emploi, en particulier des jeunes et des seniors, ni à la résorption des inégalités ni au besoin de financement. Les salariés devraient accepter de payer la facture de la crise financière et économique dont ils ne sont pas responsables. Cette réforme est donc inacceptable.

Pour toutes ces raisons, au nom des salariés nous vous demandons solennellement d'entendre le point de vue des organisations syndicales dans la perspective de définir un ensemble de mesures justes et efficaces pour assurer la pérennité du système de retraites par répartition.

Dans ce contexte le vote de ce projet dans sa logique actuelle n'est pas d'actualité.

Bernard THIBAULT
Secrétaire général de la CGT

François CHEREQUE
Secrétaire général de la CFDT

Jacques VOISIN
Président de la CFTC

Bernard VAN CRAEYNEST
Président de la CFE-CGC

Alain OLIVE
Secrétaire général de l'UNSA

Bernadette GROISON
Secrétaire générale de la FSU

Annick COUPE
Porte-parole de UNION SYNDICALE SOLIDAIRES

FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT

ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Suites de « XYNTHIA » : AMPLIFIER le TRAVAIL DE TERRAIN

Dans le cadre du dossier fédéral CGT *« Après Xynthia des enseignements et des propositions »*, les sections syndicales et l'Union fédérale du département de la Vendée prolonge le travail par des rencontres avec les acteurs institutionnels, mais aussi avec les associations et les experts.

Ceci pour tirer les enseignements des conséquences de la tempête et suivre la réalité des engagements annoncés par le gouvernement cet été en matière de protection (Plan Digues et plans de secours) et de prévention (PPRN, Cartographie, Contrôle des ouvrages, Respect des règles d'urbanisme et de protection du littoral…). Les neuf propositions CGT et les éléments du dossier de presse du 12 juillet 2010, sont autant d'éléments à porter à la connaissance des salariés et de l'ensemble des citoyens, particulièrement des départements littoraux (voir ce doc CGT sur le site http://www.equipement.cgt.fr/spip.php?article3057). Et le MEEDDM met en ligne sur son site pour consultation jusqu'au 1° octobre un projet de plan d'actions.

Concernant les deux communes du Sud Vendée, l'Aiguillon sur mer et la Faute sur mer, il ressort d'une rencontre de l'Union Fédérale CGT avec le secrétaire général de la préfecture :

- Le P.P.R.N (Plan de Prévention des Risques Naturels – Submersion marine et inondation) : le 9 août dernier le préfet a communiqué la prescription aux maires, 17 août arrêté de prescription, 17 septembre début de la période de concertation qui va durer 2 mois, 17 novembre avis des conseils municipaux. Puis le préfet « tranchera » et mettra en place dans la foulée la DUP (déclaration d'utilité publique)…
- Le financement des digues : 2 4 millions d'€ ont été attribués pour la réfection d'urgence. Mais un plan de renforcement des digues à terme doit se mettre en place avec des financements croisés : Etat, Région, Département…

La CGT souligne le besoin de plus de service public avec davantage de moyens humains et financiers en adéquation avec les besoins. Afin de gagner la bataille de ces moyens nécessaires dans les services et établissements de l'Etat concernés (DREAL, DDT/M, DIRM, IGN, CETMEF… et Collectivités Territoriales), il faut avec l'ensemble des composantes de notre Fédération et de la CGT, porter dans les départements littoraux concernés le débat sur la prévention des risques auprès des salariés, des citoyens, des institutionnels, des associations…Dans chaque région et département concerné par le risque de submersion marine ou d'inondation, où en sont les moyens humains et budgétaires annoncés par le gouvernement et le MEEDDM pour la Prévention et la Protection ?

A titre d'illustration et de réflexion, ci-dessous l'analyse de Freddy Vinet agrégé de géographie, professeur à l'université de Montpellier et chercheur au laboratoire Gestion des Territoires et des risques (GESTER) : « il y aura d'autres Xynthia en France ». (voir article de presse ci-après) :

Ouest-France Lundi 30/8/2010

Un expert: « Il y aura d'autres Xynthia en France»

Freddy Vinet a visité les sites submergés par la tempête Xynthia. Il pense que, dans la prévention du risque, on a sous-estimé la vulnérabilité du bâti.

Ouest-France

Freddy Vinet : « Il faut agir sur les vulnérabilités humaines ».

Entretien

Freddy Vinet, originaire de la Vendée, est agrégé de géographie, professeur à l'université de Montpellier et chercheur au laboratoire Gestion des territoires et des risques (Gester). Ses travaux portent sur la prévention du risque inondation.

Depuis le 28 février, vous vous êtes déplacé trois fois dans les communes sinistrées par la tempête Xynthia. Qu'y avez-vous observé ?

J'ai relevé l'extrême vulnérabilité du bâti. Sur les 29 victimes de La Faute-sur-Mer, 24 ont péri dans des maisons de plain-pied qui ne disposaient d'aucun refuge à l'étage. D'où mon idée qu' il faut davantage agir sur cette vulnérabilité quand il y a danger de submersion.

Ne s'est-on pas trop concentré sur les digues, en croyant qu'elles étaient incassables ?

Je ne dis pas qu'il ne faut pas s'occuper des digues. Mais en France, on a trop vu la protection des personnes par ce seul angle. En oubliant que le destin d'une digue, je le dis de manière provocante à dessein, est de casser. Ce faisant, on a oublié d'agir sur les vulnérabilités humaines : le manque de conscience du risque ou un bâti exposé, surtout lorsqu'il est occupé par des personnes âgées.

L'État a tiré un trait sur une carte et défini « des zones noires », puis « de solidarité », où les maisons devaient être rasées. Que pensez-vous de la méthode ?

Je ne mets pas en cause l'idée de délocalisation de maisons. Mais ces reconstructions, il faut les préparer. Or l'État, c'est pour le moins une maladresse, a agi à la serpe là où il fallait faire dans la dentelle. Car sur place, les situations par rapport au risque sont très hétérogènes. Du fait d'une microtopographie, il y a des maisons qui, à 50 m de distance, ont eu 1,50 m d'eau et d'autres pas. J'observe que l'État, depuis, corrige sa première approche.

Xynthia a-t-elle fait progresser la conscience du risque de submersion marine ? Et met-elle la France à l'abri de drames semblables ?

Les scientifiques connaissaient ce risque. Mais il y a un gouffre entre les connaissances scientifiques et la représentation mentale de cette réalité qui peut occasionner d'immenses dégâts. Ne nous méprenons pas, il y aura d'autres Xynthia, c'est probable. Car en France, bien des secteurs sont menacés : l'estuaire de la Gironde, l'île de Noirmoutier, plusieurs endroits du littoral méditerranéen...

Comment prévenir, alors ?

Pour prévenir, il ne faut pas s'arrêter à la seule question de la digue. Car une digue protège d'événements moyens, mais pas d'inondations gravissimes. Il faut améliorer les plans de secours, renforcer les habitations, construire des zones refuges...

Avec l'appétit croissant pour le littoral, comment mettre les maires à l'abri de la pression immobilière ?

L'État doit jouer son rôle de protection, de régulation, à travers les Plans de prévention des risques d'inondation (PPRI). Parce qu'on voit bien que la démocratie locale a des limites lorsqu'il s'agit de protéger les personnes dans des circonstances extrêmes.

Recueilli par Gaspard NORRITO.

« Le risque inondation » : tel est le titre de l'ouvrage écrit par Freddy Vinet, récemment publié aux éditions Lavoisier. 320 pages denses, abondamment illustrées de photos et de cartes. Prix : 85 €. Un ouvrage de référence en vente dans les librairies spécialisées. Disponible aussi sur commande, accompagnée du règlement, auprès de la librairie Lavoisier, 14 rue Provigny, 94236 Cachan cedex. Tél. 01 47 40 67 00. Internet : *www. Lavoisier.fr* Mail : *info@Lavoisier.fr*

FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT

ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Le 20 septembre 2010

AVANT-PROJET DE SCHEMA NATIONAL DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT (SNIT)

1- Contexte et méthode

L'avant-projet de schéma national des infrastructures de transport (SNIT), finalisé en juillet 2010, est soumis par le MEEDDM à concertation des partenaires du Grenelle. Il doit être approuvé par décret à la fin de l'année, après consultation des collectivités territoriales, avis de l'Autorité environnementale (CGEDD), avis du Conseil économique social et environnemental, débat au Parlement. Le SNIT, prévu par la loi du 3 août 2009 (J0 5 août) de programmation du Grenelle de l'Environnement, vise les infrastructures de tous les modes (aérien, fer, fluvial, maritime, routier) doit répondre aux critères d'intermodalité, d'accessibilité, de structuration de l'espace, de progrès social, de développement économique, de lutte contre le réchauffement climatique, de préservation de la biodiversité et de la santé… Un rapport environnemental est joint au SNIT.

Avec des développements aux échéances de 2020 ou 2030 selon les cas, les projets inscrits doivent ainsi en théorie répondre à la pertinence d'une grille d'analyse multicritères, plus riche et plus complète que le classique solde coût/avantage monétarisé avec le taux de rentabilité interne de l'infrastructure. Les projets inscrits au schéma national restent soumis aux étapes du droit commun pour leur réalisation : études approfondies, concertation, étude d'impact, enquête publique, autorisation…

Le SNIT contient des dizaines de fiches-actions selon les axes suivants :

1. Optimiser le système de transport existant
2. Améliorer sa performance dans la desserte des territoires en veillant à la bonne articulation entre les différentes échelles
3. Améliorer les performances énergétiques afin de réduire les émissions de GES et la dépendance aux hydrocarbures
4. Réduire l'empreinte environnementale des infrastructures et équipements de transport

2- Observations

1/ Les modes alternatifs à la route représentent l'essentiel des investissements…

L'estimation financière des coûts des projets (coûts directs d'investissements en HT sans tenir compte des recettes ou pertes dues aux effets de reports modaux - p.57) se présente comme suit. On relèvera que cette estimation globale ne vaut pas engagement de l'Etat, le texte précisant les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du schéma (Etat, gestionnaire d'infrastructures, concessionnaires, collectivités territoriales…). Ainsi l'ensemble des projets routiers inscrits représentent moins de 5 % de la totalité des projets. Cependant si l'on ajoute les 10 projets non inscrits mais confirmés au nom de la continuité (voir ci-dessous au 3), cette part s'élève à 9 % du total des projets.

Mode ferroviaire : **85 Md €** (programme des lignes grande vitesse à engager avant 2020 ou 2030).
Mode transports collectifs urbains : **53 Md €** (province et Ile-de-France, dont Grand Paris).
Mode fluvial : **15 Md €** (infra fluviales nouvelles).
Mode routier : **7,4 Md €** (infra routières nouvelles).
Mode portuaire : **2,7 Md €** (développement des infra portuaires).
Mode aérien : **0,75 Md €**.

2/ …mais le niveau d'ambition des reports modaux demeure modeste

Les projets et actions prévus au projet de SNIT aboutiraient à atteindre des résultats de reports modaux en 2030 assez modestes : en comparaison de deux scénarios, l'un celui du SNIT réalisé en 2030 avec l'autre, celui du scénario au fil de l'eau en continuité des investissements de ces dernières années projetés en 2030 :

pour le transport routier de marchandises

- 3 % de t-km PL (part modale de 79 % au lieu de 81 % dans le scénario de continuité aux tendances actuelles) et **+ 9 %** pour le fret ferroviaire (part modale de 19 % au lieu de 18 % dans le scénario de continuité) ; quant aux VN c'est le maintien des parts actuelles

Le SNIT = report de 2 milliard de t-km de la route vers le fer soit 1,1 milliard PL-km.

Rappelons l'objectif de croissance des modes alternatifs à la route et à l'aérien pour les marchandises retenu par la loi Grenelle 1 du 3 août 2009 : part de 25 % en 2022 (au lieu de 14 % en 2008) avec une augmentation du fret non routier de 25 % d'ici 2012…

pour le transport de voyageurs (supérieur à 50 km) :

-2,5% de la route (respectivement 62% à 64%) ; **+8%** pour le ferroviaire (respectivement 33% à 31%) **et -14%** pour l'aérien (respectivement 5% à 6%)

Le SNIT = 6,4 milliard de V-km de la route vers le fer et 3,3 milliard de v-km de l'aérien vers le fer.

3/ Réseau routier national : de nouvelles privatisations par le biais de projets de concession de nouvelles autoroutes ou de recours au partenariat public privé (PPP).

S'agissant des projets d'investissements routiers, plusieurs points doivent être clarifiés. L'engagement du Grenelle sur le routier et affirmé dans l'avant projet « il n'y a plus nécessité en France d'augmenter significativement la capacité du réseau routier » (p.36) fait valoir les seules opérations de capacités supplémentaires inscrites au SNIT par des investissements routiers sur certains tronçons, au titre de la sécurité des infrastructures pour les usagers, de réduction de la congestion ou de désenclavement/desserte territoriale.

Mais la conjonction de décisions gouvernementales oblige à pousser l'analyse. Début juillet décision de concessions autoroutières pour trois projets d'itinéraires en substitution des aménagements progressifs sur budget de l'Etat (A 9 bis contournement Sud de Montpellier, Toulouse-Castres 2x2 voies RN 126, et Dreux-Orléans RN 154). **Publication quelques jours plus tard de l'avant-projet de SNIT** avec le principe de ne pas y faire figurer les projets d'investissements routiers ayant déjà fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique (DUP), **à l'exception** de trois inscriptions pour « acter leur redéfinition nécessaire avant réalisation » (A 9 bis, desserte du Chablais, liaison A 51-Digne avec la modernisation de la RN 85 se substituant à l'A 585) **Cela conduit à dénoncer le fait, qu'à partir du moment où la plupart des projets routiers sont exclus du schéma, nous ne sommes plus dans l'approche multimodale pourtant inscrite dans la LOTI.**

Figurent en annexe à cette note deux listes diffusées le 8 septembre dernier :

- la liste des projets non retenus à l'avant-projet de SNIT, et qui étaient dans les conclusions d'un Comité interministériel de 2003, dont on doit comprendre qu'ils sont désormais abandonnés (19 projets, 860 kms au total de tracés surtout autoroutiers, pour un coût de 15,2 Md €);

- la liste de projets ayant fait l'objet d'une DUP, confirmés au nom de la continuité de l'action publique, mais non inscrits à l'avant-projet de SNIT (**10 projets, 213 kms au total de tracés autoroutiers surtout autoroutiers, pour un coût de 5,5 Md €).** Il ressort d'une réunion le 8 septembre que le MEEDDM pourrait inscrire ces projets en réponse aux demandes convergentes, mais pour des raisons différentes, des différents acteurs

- ***voir la déclaration de l'UIT- CGT à la réunion du 8 septembre du CNGEDD :***

Dont le COMMUNIQUE de presse :
Avant projet SNIT : Un affichage plus qu'une concrétisation de la « rupture » !

*La CGT a toujours revendiqué un **Schéma National** multimodal d'**Infrastructures** de **Transports** cohérent avec les schémas régionaux de service de transports marchandises et voyageurs.*

***A l'examen de l'avant-projet, présenté par le Gouvernement, le compte n'y est pas !** il ne permet pas d'affirmer que ce schéma pose les rails d'un report modal en faveur des modes de transports vertueux. Il ne traduit pas la mise en œuvre effective d'une politique multimodale, maîtrisée par la collectivité pour une finalité d'abaissement conséquent des émissions de Gaz à Effet de Serre de notre société.*
Les projets routiers, pour la plupart, sont exclus de ce schéma mais conduits séparément. Ce fait rend illisible et incohérent le schéma et relativise sérieusement l'argument des 90% en faveur des modes alternatifs dont 52% sur le ferroviaire. C'est une manipulation pour afficher ce % spectaculaire et séduire.
Dans ces conditions, il semble assez évident que tous les projets routiers vont se réaliser, ceux ferroviaires et fluviaux continueront à faire rêver.

En réalité:
- ***les financements sont purement virtuels.** Cette question reste entière depuis l'opération Grenelle. Une politique d'affichage ne fait pas une politique des transports. Les chiffres avancés ne sont que des évaluations de coûts, ils n'ont valeur ni d'engagement, ni de financement.*
- ***La priorité à la régénération et à la modernisation du réseau existant ne marque pas le projet proposé à hauteur des engagements pris.** L'avant projet se paie le luxe de délaisser la 3ème radiale Nord-Sud (POLT), n'y prêtant aucun intérêt pour le fret. Le même sort est réservé au quart Nord/Ouest du pays et aux axes transversaux. Entre le Gouvernement et la SNCF, la connivence est donc parfaite !*
- ***La dimension sociale est loin d'être à la hauteur**, les défauts d'aménagement du territoire, enjeu dont l'Etat a la responsabilité, au regard de l'égalité de traitement, du droit à la mobilité, du désenclavement de territoires apparaissent criants.*
- ***Aucun élément démonstratif, dans cet avant-projet, ne permet de vérifier** si les choix avancés, **projet par projet**, sont éligibles aux 5 critères de l'article 17 de la loi Grenelle 1 et à la grille d'indicateurs sociaux, écologiques et économiques, élaborée à la suite du Grenelle.*

***Cet avant-projet doit sérieusement bouger en contenu et gagner en lisibilité et crédibilité**.*

En conséquence, à ce stade, la CGT émet de sérieuses réserves.
Pour la CGT, l'approche multimodale ne peut se réduire à de simples mots. Concrétiser, c'est mettre dans ce même schéma : route-rail-fleuve et aérien, exemptés du moindre dogme et soumis aux grilles d'indicateurs et critères adoptés en amont.

Montreuil le 8 septembre 2010
Contact : Daniel Geneste 06 81 75 21 54

Evaluation environnementale : note globale assez décevante.

En termes de bilan CO2 le rééquilibrage modal permettrait d'économiser 86 millions de tonnes CO2 sur 50 ans ; soit 1,7 millions de t-co2 par an ou 1% annuel de réduction.

Pour ce qui concerne l'optimisation c'est le relèvement de la vitesse sur route qui permet de la fluidité donc des économies CO2 et polluants ; le temps de parcours : gains de 3% du temps total de transport de passagers longue distance lié à + 2,5 % de vitesse, quant au gain de temps pour le transport de marchandise il n'est pas évalué mais table sur +0,7 % de vitesse !

Avec des rappels nécessaires.

La décentralisation, avec les conséquences de la loi d'août 2004, a conduit à transférer aux départements une partie du **réseau des routes nationales.** Le réseau national restant demeurant de la responsabilité de l'Etat avec le rôle des services du MEEDDM - DIR (exploitation, investissements), DREAL et DDT et la gratuité pour les usagers.

Est également intervenue **à partir de 2005 la vente des parts de l'Etat** dans les sociétés d'autoroutes du réseau national autoroutier concédé (privatisation totale de SANEF, ASF et APRR, pour 14,8 Md€, 10 Md€ de moins que ce qu'il aurait dû exiger selon le rapport annuel 2008 de la Cour des Comptes) Avec les conséquences que l'on connaît sur la progression et la non transparence des tarifs des péages, ainsi que sur les profits dégagés ces deux dernières années.

Les chiffres du réseau routier sont désormais (en km) :

1. Autoroutier national : 11 042, dont concédé 8431 (+ 6,88 % depuis 2003)
2. Routier national : 9 765 (-66,81 %)
3. Routier départemental : 377 984 (+5 %)
4. Routier communal : 629 000 (+4,83%)

La décentralisation des **voies navigables** devait intervenir « au volontariat » des collectivités territoriales. Le bilan gouvernemental est maigre. Ont été transférés les VN de la Somme, des régions Bretagne et Pays-de-la Loire, puis en 2010 celles de la région Bourgogne (à titre expérimental pour 3 ans). Et le gouvernement vient d'annoncer le **transfert à VNF** en 2012 : **des personnels Etat** et, ce qui suppose une modification législative, son intention de transférer aussi **à VNF la propriété du réseau**. Le domaine public fluvial se compose de 18 000 km, dont 8 500 km de voies navigables (4 100 de réseau magistral utilisé pour le transport de marchandises et 2 600 de réseau dit régional à vocation touristique). La gestion du réseau navigable se répartit ainsi (sachant que des Ports maritimes gèrent une partie résiduelle) : :

1. Gestion par VNF (décret de 1991) : 6 200 km (et 40 000 ha dépendances)
2. Gestion collectivités territoriales : 1 000 km
3. Gestion Etat : 700 km

Enfin, la décentralisation aux **régions des ports maritimes d'intérêt national** est intervenue en 2008 avec transfert des personnels. En outre, 9 grands ports demeurent gérés par des Etablissements publics de l'Etat (Grands Ports Maritimes).

4) Des fiches d'actions sur le routier et le fluvial (ROU et FLU) : une annonce de dépenses mais quels moyens budgétaires et programmation ? Quels engagements pour l'amélioration des conditions de travail, la formation et le renforcement des effectifs ?

En complément des projets de développement sont présentées des actions par domaine : *voir liste ci jointe.*

- **l'optimisation du système de transport** : sécurité, capacité /congestion, entretien préventif/curatif et adaptation des infrastructures aux changements climatiques.

Les fiches d'actions :

- FLU1 : VNF passer d'une logique curative à une logique préventive (moyen du contrat de performances –organisation, formation et recrutement ?);
- FLU2 : barrages manuels sur Aisne, Meuse (réseau magistral) et sécurisation des conditions de travail (800 millions € pour l'ensemble dont 580€ pour 50 barrages);
- FLU3 : tunnel canaux / sécurité du transport fluvial (50millions €) ;
- ROU 1: réduire les risques chantier, 10M€ formation balisage dans les DIR
- ROU2 : entretien passer de la logique curative à celle préventive (230M€ /an pour les RRN non concédé)
- ROU3 : système d'information routier /gestion dynamique du trafic ; économie en évitant ou en retardant les élargissements ou la construction d'infra nouvelle
- ROU4 : sécurité information routière : ? moyens financiers
- ROU5 : PDMI/régularité du temps de parcours/congestion, pas de concurrence modale

  - **l'amélioration des performances du système de transport dans la desserte des territoires** : accessibilité, qualité de service.
- ROU6 : accessibilité et mise à 2x2 voies /PDMI ;
- ROU7 aire de repos et création de 1500 places de stationnement PL sécurisé

  - **l'amélioration des performances énergétiques du système de transport** : émissions des GES, pratiques d'entretien et d'exploitation.
- FLU4 : canal Seine Nord/ recalibrage OISE, canaux du NORD/ ESCAUT ; Seine amont, Rhône à SETE, Saône Moselle : missions VNF ;
- LFU5 : énergie renouvelable/hydroélectricité ; Contrat de PPP pour les travaux de 29 barrages (Aisne, Meuse+8 micro centrales) ; VNF producteur électricité ;
- POR3 : plateforme multimodale des GPM ; VNF embranchements fluviaux

  - **réduire l'empreinte environnementale des infrastructures et des équipements** : nuisances locales, pollution eau et des sols, biodiversité
- ROU8 : énergies décarbonées /fonctionnement des équipements routiers : 63 CEI (PPP du 15/01/2010) ;
- FLU6 : impact infra fluviales/accord cadre Agences de l'Eau: bon état écologique des masses d'eau, normes environnementales des barrages: budget VNF 166M€
- ROU9 : gestion des déchets (15M€ pour investissement et 2M€ de fonctionnement) ;
- ROU10 : viabilité hivernale « saler moins, saler mieux » ;
- ROU 11 : adapter les pratiques d'entretien des dépendances, fauchage raisonné ;
- ROU15 : émission lumineuse artificielle ; dépose d'éclairage =60M€

4- Quelques pistes de travail CGT.

- **Exiger du Ministre la lisibilité des opérations d'investissement routier (PDMI) et fluviaux (AFIT, contrat de performances Etat/VNF),**
- **Nous refusons toute mention dans ou hors SNIT, s'agissant de projet routier (projet ou fiche action) de concession autoroutière ou de PPP**, justifiée par la faiblesse des crédits de l'Etat pour les premières années d'investissements et au prétexte d'accélérer la modernisation de tronçons du réseau national voulue par les usagers et les élus.

Les plans de modernisation des itinéraires (PDMI) doivent impérativement être actualisés, précisés et dotés budgétairement.

Les services d'ingénierie routière de l'Etat (DIR, DREAL, DDT et réseau technique national) sont durement attaqués et contractés : avec d'une part la suppression de l'ingénierie publique concurrentielle engagée par la RGPP en 2007, et d'autre part l'annonce au comité RGPP de fin juin 2010 d'une réorganisation des services d'ingénierie routière propre de l'Etat dans les 2 prochaines années pour qu'ils correspondent à la masse critique…

Les investissements sur les VN (réseau magistral et secondaire) canaux et barrages manuels sont inscrits dans le cadre des PPP en cours ou à lancer, externalisant de plus en plus les missions d'entretien et de maintenance. (Voir prochaine réunion sur le contrat Etat/VNF).

- **Travailler une expression CGT commune au secteur autoroutier, FNEE et Fédération des services publics en vue d'alerter les élus et les populations sur la logique de concession autoroutière pour la réalisation des tronçons routiers et de l'affaiblissement du service public routier, comme des attaques aux principes de gratuité, d'égalité des usagers et de solidarité nationale du financement par l'impôt.**

L'objectif d'être utile aux organisations CGT sur les territoires et nos camarades des CESR pour leur contribution aux débats publics et avis sur l'avant projet du SNIT en régions**. Naturellement les expressions ne doivent pas se limiter aux seules questions des infrastructures (tracés, besoins, financement, gestion), mais traiter aussi de leur utilisation (eurovignette - taxe poids lourds perçue par opérateur retenue par PPP au profit de l'affectation à l'AFIT ; possibilité introduite dans la loi Grenelle 2 de juillet 2010, au volontariat des grosses agglomérations d'expérimenter les péages urbains sur toutes les circulations…)**

Faire une analyse revendicative des fiches d'actions : exploitation, entretien et conditions de travail.

Ci-dessous deux listes en annexe.

Liste des projets routiers figurant dans les conclusions du CIACT de 2003 non retenus à l'avant-projet de schéma

Projet	Coût estimé en M€ TTC	Linéaire tracé neuf
A 51 Grenoble Gap Sisteron	2 540	90
Contournement de Nancy (COSN)	365	30
Contournement d'Aix-en-Provence	570	20
Contournement de Chambéry (COCHA)	700	10
A 585 Antenne de Digne	270	20
A 48 Ambérieu - Bourgoin	1 030	50
A 510 Saint-Maximin - Cadarache	320	30
Liaison A 10 - A 20 (Niort - Confolens- N 145 et N 141) ou Polis	1 450	150
Contournement Sud de Rennes (COSR)	175	20
Figeac - A20	320	40
A 641 Antenne de Peyrehorade	240	15
Contournement sud de Caen (COCA)	145	30
A 37 Besançon -Poligny	745	60
Contournement Ouest de Saint - Etienne (COSE)	320	10
A 24 Amiens-Lille-Belgique	1 905	110
A 26 Troyes - Auxerre - Bourges (TAB) partie Auxerre -Bourges	2 000	130
Contournement de Grenoble (Tangentielle Nord - Sud - TNS)	1 285	15
Contournement de Valence	525	20
Contournement de Nice (CONI)	320	10
Total		860

Total TTC	**15 225**
Total HT	**12 730**

Avant-projet de schéma national des infrastructures de transport

Liste des projets routiers déclarés d'utilité publique dont la réalisation s'inscrit dans la nécessaire continuité de l'action publique

Projet	Coût en € TTC	Linéaire neuf	
Liaison est-ouest d'Avignon (LEO) – barreau central	440	15	DUP octobre 2003
LINO de Dijon (Liaison intercommunale Nord Ouest)	70	0	DUP janvier 2006
A 355 Grand Contournement Ouest de Strasbourg	430	24	DUP janvier 2008
A 63 dans les Landes (Belin-Beliet - St Geours de Marenne)	600	0	DUP juin 2008
A 150 Croix-Mare – Barentin	180	18	DUP janvier 1998 prorogée pour 10 ans en janvier 2003
RN 88 Ouest: Albi- A 75	550	0	DUP Section hors Baracqueville novembre 1997 prorogée pour 5 ans en novembre 2007 DUP contournement de Baracqueville mai 2006
A 45 Lyon - Saint Etienne	1 200	52	DUP juillet 2008
A304 Charleville - Roccroi	520	30	DUP février 2007
A 831 Fontenay-le-Comte - Rochefort	650	64	DUP 12 juillet 2005
L2 (Liaison A7-A50) à Marseille	940	10	DUP de la L2 Est du 31 décembre 1992 DUP L2 Nord en cours de prise (novembre 2010 - projet de 460 M€)
Total		213	

total en €TTC	**5580**
total en €HT	**4670**

FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT

ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Compte rendu du CCHS Spécial sur le travail isolé du 31 août 2010

Etaient présents pour la CGT les membres du CCHS suivants : Jean-Marie RECH, Daniel BRO, Jean-Yves LEBARS, Bertrand DETOURNAY, Jean-Luc GASTAUT, Eric BERNARD.
Etaient présents en qualité d'experts pour la CGT, Alain CHARRAT secrétaire général de l'UF Centre-Est et Yannick MILLUIT secrétaire général de l'UF Nord.

Etaient présents pour la DRH : M. MORTELECQ – M.CAZOTTE – M.RUELLE – Mme GARCIN – Professeur DOMONT - le DIR NO et le DIR Est.

Lors du dernier CCHS de juin 2010, les organisations syndicales sous l'impulsion de la CGT avaient demandé l'organisation un CCHS spécial afin de traiter d'une part la question de la conduite à deux des engins de service hivernal, avec un chauffeur et un opérateur ainsi que de la mise en application de la circulaire sur le travail isolé.
Notre demande étant de traiter les circuits pour que la conduite à 1 ne soit pas l'unique solution et faire aboutir la revendication somme toute légitime que la conduite à 2 est la seule et unique façon d'effectuer un travail dans de bonnes conditions de sécurité.
Car dans la majorité des cas les interventions se font souvent dans des conditions extrêmes notamment lors des interventions de nuit et sur des périodes plus ou moins longues.

La CGT exprime cette revendication dans le but de faire respecter par l'employeur les articles du code du travail en matière d'hygiène et de sécurité pour préserver la santé et la sécurité des agents ainsi que celle des usagers et également de faire aboutir le travail réalisé depuis 1998 sur le travail isolé afin que la circulaire soit mise en application !

Pour info, sur 730 circuits de VH, 229 font l'objet de conduite à 1 dont 143 dans la seule DIR EST.

La CGT commence la séance par la lecture de sa déclaration liminaire, (copie jointe au compte rendu). Celle-ci est suivie de celle de FO.

La CFDT et UNSA n'ont semble t'il pas jugé utile de faire de déclaration, celle de FO était très courte. La CFDT trouve que la démarche engagée par la CGT est « illusoire », pour elle, les effectifs n'étant pas à la hauteur dans les DIR, la conduite à 1 des engins de services hivernal serait de ce fait la seule et unique solution pour préserver la pérennité de nos missions!?

Certes, le dire est une chose, l'écrire en est une autre.

D'entrée de jeu la CGT demande à l'administration comment elle considère les engins de service hivernal : sont–ils des engins ordinaires ou pas ?

La réponse s'est fait longuement attendre car l'administration dans l'expectative ne voulait pas engager les débats dans ce sens.

Seul le bon sens pouvait rompre cette interminable attente, la CGT signalant en effet qu'une fois qu'un engin tel qu'une saleuse est passée aux mines il n'est plus considéré comme un engin ordinaire. Une fois qu'il obtient son RTI (réception, au titre individualisé), que les habilitations sont dispensées aux agents pour la conduite, que les charges, pesée et équilibrage sont rendues normaux, que l'engin est donc habilité par dérogation à circuler dans ces conditions il n'est plus considéré comme un véhicule ordinaire. Par exemple, le freinage doit être rééquilibré par les OPA si on enlève le rabot (la lame) car la répartition du freinage n'est plus le même. D'ailleurs, une fois que tous ces critères sont effectifs, on ne dit plus un camion de salage mais un engin de service hivernal !

De plus, ces modifications entraînent des contraintes supplémentaires lors des interventions. En effet, surcharge autorisée de 10%, la vitesse est réduite au maximum à 50km/h et la conduite s'effectue avec un feu à éclat bleu. Bref, la CGT n'a fait qu'un travail de rappel des règles en matière d'hygiène et de sécurité et a également rappelé le travail effectué dans les nombreuses réunions sur le sujet depuis déjà plus de 12 ans. Il est malheureusement amer de constater que les recommandations émises par le CCHS, les médecins de prévention et les rapports des inspecteurs d'hygiène et de sécurité qui demandent que les conditions de sécurité des agents soient optimales sont restés lettre morte depuis toutes ces années puisque la circulaire sur le travail isolé est en attente ainsi que son application !

L'administration annonce que selon les bilans, il n'y a pas eu d'accident de saleuse et avoue qu'il y a des services qui sont en situation anormale concernant la loi notamment sur l'absence de document unique et de plans de prévention. Ce qui pose un problème de responsabilité pénale en cas d'accident.

La CGT demande comment on peut arriver au constat du zéro accident de saleuse alors que seules 9 DIR sur 11 ont répondu au bilan accident et ce que l'administration compte faire envers les services qui ne respectent pas la loi. Car si un syndicat ou une famille porte plainte pour mise en danger de la vie d'autrui l'ensemble de la chaîne hiérarchique peut être inquiétée du fait que l'administration a eu connaissance des problèmes.

Sous la pression de la CGT, l'administration avoue que ce ne sont pas les seuls problèmes existants. Il y a en effet des services où les visites médicales ne se font pas dans les règles, qu'il y a, par endroit, absence de formation et le professeur Domont signale qu'il a visité un service où les agents conduisaient bien que n'ayant pas de permis poids lourd valide (faute de visite) ou pas de permis du tout (retrait de permis).

Devant ce constat désastreux, la CGT demande que la VH (viabilité hivernale) à 1 par camion soit stoppée dans les DIR.

L'administration dit que cela poserait un problème car l'organisation de la VH 2010/2011 est déjà « bouclée » dans la plupart des DIR. Elle propose de mettre en place une commission qui sur la base des 229 circuits déjà à 1 par camion permettrait de généraliser la conduite à 1 par camion dans le reste des DIR.

La CGT répond qu'il est hors de question de définir des critères permettant aux DIR qui ne le font pas encore de faire passer les circuits à 1 par camion, son objectif étant de supprimer le nombre de circuit à 1 par camion.

Devant la pression, l'administration accepte notre revendication : les circuits à 2 par camion resteront à 2 dans les DIR où c'est déjà le cas et en fonction des critères définis par la commission nationale le nombre de circuits à 1 par camion diminuera.

Il s'agit d'une avancée sans précédent qui est a mettre au compte de la CGT.
En fin de séance l'administration a annoncé la création de 2 commissions : une sur la VH à 1 par camion et une sur la formation ACES.

La CGT a demandé que soit inscrit au procès verbal de ce CCHS que l'administration, malgré l'absence de document unique, de plan de prévention, de visite médicale, de formation, de bilan concernant les permis de conduire... laisse la VH à 1 par camion pour encore une saison hivernale et qu'en cas d'accident sa responsabilité pourra être engagée.

Pour la CGT, les circonstances dans lesquelles sont exécutées les interventions de nuit (souvent), avec chutes de neige et chaussée glissante (fatigue des yeux et état de vigilance accru - un agent qui ne dort par pendant 17H00 subi les mêmes effets que s'il avait 0,2 grammes d'alcool dans le sang), brouillard, verglas, plusieurs fois dans la même semaine (dette de sommeil)… entrent pleinement dans le champ de nos revendications sur la pénibilité et la dangerosité.

La CGT intervient sur les CEI à construire dans le cadre du PPP qui ne sont pas dimensionnés pour accueillir les OPA dans les DIR.

Conclusion :

Les nombreuses tergiversations et conjectures émises par l'administration pour gagner du temps et ne pas afficher qu'avec les effectifs actuels un retour à la conduite à 2 sur tous les circuits de VH ne serait pas possible n'aura servi à rien.

Les élus CGT au CCHS armés de leur seule connaissance des textes et du terrain ainsi que de leur bon sens, pierre angulaire de la CGT, ont permis à l'administration de prendre conscience qu'elle ne pourra plus se parer de messages de fausses apparence et qu'elle ne pourra plus s'appuyer continuellement sur le faux. Le respect des textes en vigueur passe déjà par leur mise en application par l'administration. Il faut rendre à César ce qui est à Jules.

Eric MILLUIT, Yannick BERNARD

19 octobre 2010

Elections CTP
des DR d'Ile-de-France
Driea, Dirif, Driee, Drihl

Votez pour les listes CGT

Le 19 octobre ont lieu les élections aux CTP des 3 directions franciliennes imposées par la réforme Fillon. Quelque soit leur statut ou corps d'origine, tous les agents affectés dans ces services doivent voter sur sigle syndical pour désigner les représentant(e)s des personnels appelés à siéger en CTP face à l'administration. Cette élection déterminera également la représentativité aux CHS.

Nous avons besoin d'une forte participation et de représentants déterminés à défendre les revendications en favorisant l'unité. En complément de nos professions de foi par direction, transmises à chacun(e) par l'administration, la CGT estime utile de s'adresser à tous les personnels. Nous sommes 3500 et la « cible de réduction » est déjà de – 100 !

Alors, faites le bon choix en votant pour les listes CGT (CTP et CTPS DRIEA et DIRIF), CGT-FSU (CTP DRIHL), CGT-FSU-Solidaires (CTP DRIEE).

DRIEA (dont DIRIF), DRIEE,DRIHL : nouveaux services pour une grande ambition ?

La création d'un grand ministère technique (MEEDDM) était annoncée comme nécessaire pour assurer la synthèse des enjeux sociaux, économiques et environnementaux. Dans les faits, nous constatons que la RGPP a d'abord pour 1er objectif la réduction des dépenses publiques, notamment par la casse du service public. Et pourtant on loue les services publics comme « amortisseurs » de la crise !

Dans ce cadre national DREAL et DDI se construisent. Mais avec une double particularité en Ile-de-France, selon le schéma imposé. Coexistence de trois directions régionales et interdépartementales : **DRIEA (dont la DIRIF), DRIHL, DRIEE,** avec 4 unités territoriales dans les départements de Paris et petite couronne (DDI dans les 4 autres de la région), ou bien, dans le cas de la DRIEE, 8 unités correspondant à tous les départements de la région.

S'ajoute la mise en place aussi autoritaire de l' **EPIC « Société du Grand Paris »** avec des enjeux élevés pour les politiques d'aménagement, de transport, de foncier et de logement… Ignorant le SDAURIF voulu par le Conseil Régional, les besoins d'amélioration des transports collectifs existants, le rééquilibrage des territoires…

Alors les dangers sont réels d'un patchwork compliqué, avec des services techniques de l'Etat divisés, avec moins de moyens, arbitrés par le seul Préfet de région en prise directe avec des cabinets ministériels. Sont mis à mal la neutralité des fonctionnaires, la

compétence technique, la cohérence nécessaire, les moyens budgétaires pluriannuels des interventions… **En un mot, ce qui est en cause c'est l'intérêt général, le besoin de plus et mieux de services de l'Etat dans chaque territoire de la première région du pays !**

Politiques publiques : une dimension régionale centrale et des remodelages…

La RGPP donne à l'échelon régional un rôle central dans la conduite des politiques publiques de l'Etat, avec pleins pouvoirs au préfet de région. Parallèlement, la réforme dite de « décentralisation » a également modifié le rôle de la région avec des départements affaiblis. A cela vient s'ajouter la réforme en cours des collectivités territoriales, la suppression d'une partie de leurs recettes, les transferts de charges sans compensation. **Nous sommes particulièrement inquiets et mobilisés quant au cumul de ces remodelages.** Les réductions de crédits intervenues dans les politiques publiques que nous gérons, les annonces du budget 2011, et la poursuite des suppressions de postes mettent en cause nos missions. Quels liens administratifs et fonctionnels des DR avec les DDI (DDT, DDCS, DDPP) ? Quels effets induits pour les services, les agents ? Nous défendons une complémentarité des échelons territoriaux qui permette une implantation des services au plus près des territoires et des citoyens.

Transports… Investir !

Améliorer les transports collectifs régionaux appelle un co-investissement Etat, STIF, RATP, SNCF. Or l'Etat ne précise pas sa participation aux 18 milliards d'€ du plan régional, et bloque l'augmentation du Versement Transports des entreprises. Il mise (sans crédits…) sur le 8 du Grand Paris (35 Md€), éloigné des zones denses, facteur d'étalement urbain et de spéculation des promoteurs. Sécurité routière, réduction de la congestion, du bruit routier, il faut aussi des crédits d'Etat et non des péages urbains !

Nouveaux services, missions essentielles, mais quels moyens ?

Ainsi le contexte est connu : c'est toujours réduction d' effectifs, réduction des crédits de fonctionnement et d'interventions... mais cela n'est pas inéluctable. C'est un choix idéologique que nous devons remettre en cause.

Le niveau régional, en plus de ses fonctions de pilotage des politiques, est aussi le lieu d'affectation et de gestion mutualisée des moyens, y compris des ressources humaines.

Nous y trouvons le CSR (Centre Support Régional) avec des prestations comptables

Besoin de services publics avec des moyens supplémentaires … de politiques s'attaquant aux causes !

Mal logement, précarité de l'hébergement, concernent des publics différents, plus nombreux dans des proportions alarmantes!

Les inégalités socio-territoriales explosent : 70 % des logements sociaux localisés dans une minorité de communes, des dizaines de communes très loin du respect des 20 % de logements sociaux de la loi.

Et les difficultés de respect de la loi DALO sont considérables : plus de 80 000 recours pour 3900 relogés(moins de 1 sur 20). En lien avec les coups de rabots successifs des crédits Etat pour la construction et la réhabilitation de logements sociaux, la captation par l'Etat d'une partie des fonds du 1 % Logement (et ramené à moins de 0,4 %). Il est inacceptable que la majorité des crédits Logement correspondent au soutien du marché immobilier avec des prix sans rapport avec les revenus des ménages. En partenariat avec les collectivités territoriales, les bailleurs sociaux, l'Etat doit s'attaquer aux causes du mal logement : maîtrise foncière, contrôle des loyers, hausse de la production de logements conventionnés, adaptés aux besoins diversifiés des demandeurs, hausse des crédits de réhabilitation en intégrant les coûts de l'isolation thermique…

et GRH mutualisées.

Nos services doivent avoir les moyens en effectifs et en crédits pour jouer pleinement leur rôle de services techniques de l'Etat territorialisés au service de tous.

Les CTP auront à connaître et à discuter des moyens, plus il y aura de représentant(e)s CGT, plus nous pourrons peser sur les choix dans ce domaine.

Pas de service efficace sans agents reconnus, compétents et bien rémunérés

L'efficacité d'un service dépend de plusieurs facteurs comme la lisibilité du projet, l'organisation, les moyens, la qualité du « management », mais avant toute chose, de la communauté des agents qui y travaillent et du respect de chacun.

Cela nécessite une solide politique de formation, une mise en valeur de compétences, des agents qualifiés, le respect de la parité, la reconnaissance de chacun.

Dans cet esprit, la diversité des « origines ministérielles » des agents doit être considérée comme un atout. Notre compétence collective est immense et il faut que cela soit reconnu !

Logement, Hébergement : des besoins immenses, une situation dramatique …

La situation du logement et de l'hébergement dans la région francilienne est extrêmement dégradée. Les effets de la spirale sont redoutables : poids inflationniste des dépenses logement dans le budget des ménages, importance des fichiers des demandeurs de logement ; avec 374 000 demandeurs pour 80 000 logements attribués (moins du quart),la région francilienne représente 1/3 des demandes nationales. Insuffisance de l'offre locative conventionnée, intermédiaire ou libre en fonction des revenus, hausse des loyers, des surloyers, niveau des impayés de loyers, érosion du pouvoir d'achat de l'APL, difficultés de remboursement de crédits immobiliers, milliers de sans-abri…

Concrètement, pour nous le premier enjeu est l'harmonisation de la gestion des agents par le haut, au bénéfice de tous ! C'est vrai pour l'action sociale (restauration, logement, culture, vacances, prêts, secours…), le régime indemnitaire, l'ARTT… D'autant que sur ce point le gouvernement demeure autiste et propose ni plus ni moins qu'une mise en cause des 35 H, un recul des règles qui gèrent le temps de travail, les RTT et les congés choisis.

Des nouveaux règlements intérieurs vont être établis. C'est l'un des premiers points qui sera débattu par les CTP. Les représentant(e)s CGT porteront avec force les revendications des agents.

Salaire – régime indemnitaire – Retraite – Sécurité sociale- Action sociale

Si ces sujets ne relèvent pas directement du CTP, ils sont très prégnants dans notre vie quotidienne, et conditionnement notre bien vivre au travail et en dehors.

- Avoir un salaire reconnaissant la qualification, les compétences et non un salaire au mérite (à la "tête du client" !), à travail égal – salaire égal,
- Maintenir et améliorer le statut de la fonction publique, avoir un déroulement de carrière tout au long de sa vie professionnelle avec les garanties d'un statut particulier,
- Pouvoir partir normalement à la retraite à 60 ans en touchant une pension complète, la prise en compte statutaire de la pénibilité et la bonification des services actifs, en abandonnant le projet de loi retraites et en ouvrant un processus de négociations,
- Bénéficier d'une protection sociale solidaire, d'une action sociale avec des prestations harmonisées par le haut et gagner des moyens à hauteur de 3 % de la masse salariale
- Voilà des repères revendicatifs forts, qui demeurent le fondement de toutes les revendications portées par les représentant(e)s CGT.

Cadres, Ingénieurs, Techniciens…. Quelle place nous est faite ?

La proximité vis-à-vis des collectivités et de la population, l'expertise acquise via l'expérience et la formation, et la capacité à travailler ensemble (via des réseaux professionnels par exemple) sont les fondements d'un travail destiné à répondre aux besoins de la région et des habitants d'Ile-de-France.

Pourtant, la manière dont l'Etat conduit la réorganisation en Ile-de-France interpelle une fois de plus sur la place accordés à l'encadrement dans ses services. Comme lors de la réorganisation de l'Administration Centrale, l'encadrement et les techniciens ont fait les frais d'une mise à l'écart des décisions qu'il doivent pourtant mettre en oeuvre. Même les propositions émises dans les séminaires ont rarement été prises en compte. Responsable d'une équipe de travail, chargé d'étude ou expert, nous ne disposons pas d'une lisibilité suffisante sur l'avenir de nos missions et n'avons pas les moyens de les exercer correctement.

La CGT soutient que le rôle contributif des cadres, l'expertise acquise, la compétence de tout le personnel doivent être pris en compte dans l'élaboration des projets stratégiques.

Quel sens à notre travail ? Quelle reconnaissance?

La réorganisation des services, conjuguée aux fusions ou projets de fusions de nombreux corps de catégories A ou B, aboutit à faire disparaître progressivement la spécificité de nos métiers. Comment trouver du sens à notre travail dans un tel contexte ? Agents de catégorie B, nous subissons le déclassement le plus marqué. Les évolutions catégorielles actuelles n'apportent aucun progrès bien au contraire. Les compétences techniques sont mises en cause, les cadres sont de plus réduits à gérer la diminution des moyens. L'administration externalise plutôt que de former sur la base des besoins...

La CGT revendique le plein exercice des compétences des ingénieurs, cadres et techniciens, la reconnaissances de leurs qualifications dans les grilles de rémunération et les parcours professionnels.

Pour un Service Public avec les agents au profit des citoyens, des collectivités

le 19 octobre 2010

VOTEZ, faites voter, CGT

Confédération Générale du Travail

Élection

CAP des IPEF du 19 octobre 2010

Fédération Syndicale Unitaire

Chère Collègue,
Cher Collègue,

Paris, le mardi 14 septembre 2010

Vous allez recevoir dans les premiers jours d'octobre le matériel électoral en vue de la désignation des représentants du personnel à la Commission Administrative Paritaire (CAP) du nouveau corps fusionné des Ingénieurs des Ponts, des Eaux et des Forêts.

Le 19 octobre est la date limite fixée pour le retour à l'administration centrale de votre bulletin de vote pour cette élection par correspondance.

La CGT et la FSU ont décidé de présenter une liste commune dans les 3 grades principaux avec l'objectif d'être présents dans cette instance.

Nous avons voulu une liste représentative de la diversité des services et maisons d'emploi, des sensibilités et avec la présence de femmes en position d'éligibilité.

Porteurs des intérêts communs et solidaires de l'ensemble des salariés et du service public, nous sommes aussi premières organisations syndicales du MEEDDM et du MAAP.

Déjà présents à la CAP des IGREF, nous avons participé activement au MEEDDM à tous les travaux dans le cadre de la fusion précédente des 4 corps.

Aujourd'hui, il nous est apparu nécessaire de nous regrouper pour porter ensemble, dans un esprit unitaire et constructif, une autre conception du service public et du rôle de l'encadrement supérieur et des grands corps techniques.

Jamais en effet, la Fonction Publique n'a été aussi profondément mise en cause avec la logique purement comptable de la RGPP.

Jamais, dans le même temps, le rôle et la place de l'encadrement supérieur n'ont été autant niés.

C'est pourquoi le vote CGT-FSU sera le vote utile, dans ce contexte inédit et lourd d'enjeux.

A bientôt.

La CGT *La FSU*

Listes des candidats :

Ingénieur général de classe normale
- **Charles DUPUY**
Météo-France
- **Jean REBUFFEL**
Préfecture de la région Ile-de-France
- **Gilles RICONO**
Conseil régional Bretagne
- **Patrick VAN GRUNDERBEECK**
Météo-France

Ingénieur en chef
- **Patrick SIMON**
DGPAAT (administration centrale du MAAP)
- **Mathieu GOETZKE**
Ville de Lille
- **Christine LAC**
Météo-France
- **Yves LE GAT**
CEMAGREF
- **Jean-Noël ROUX**
Laboratoire Central des Ponts et Chaussées (LCPC)
- **Jean PEUZIN**
DRAAF/Basse- Normandie

Ingénieur
- **Sylvie VERDIER**
Etablissement public d'enseignement agricole de Vic-en-Bigorre
- **Muriel FILIPPI**
DRAAF Bretagne
- **Dominique MIGNOT**
Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité (INRETS)
- **Pierre-Yves HARDOUIN**
Institut Géographique National (IGN)
- **Anne MORANTIN**
DREAL Bretagne
- **Yves LE TRIONNAIRE**
Commissariat général au développement durable (CGDD)

Madame la Directrice de l'Eau et de la Biodiversité,
Madame la Directrice des Ressources Humaines du MEEDDM

Nous participerons à la réunion du 28 septembre prochain sur le groupe de travail ATE-TE. Nous voulons des avancées concrètes pour l'amélioration catégorielle des agents :

- Revalorisation des grilles indiciaires des corps d'ATE et de TE, que ce soit par référence à la valorisation intervenue à l'ONF ou par référence au nouvel espace statutaire, il faut des propositions de l'administration,

- Volume exceptionnel et pluriannuel de promotions intra et inter catégorielles.

Dans la mesure où les deux premiers points font l'objet d'avancées, nous sommes demandeurs d'étudier le point suivant :

- Concours et recrutement : Nous voulons l'adaptation des statuts (ATE, TE et IAE) afin de créer la possibilité d'examens professionnels (comme c'est le cas dans d'autres corps), ainsi que l'adaptation des concours internes pour une meilleure accessibilité aux fonctionnaires et contractuels du service public.

Par ailleurs, nous vous rappelons l'importance que nous accordons à des engagements ministériels sur les deux questions suivantes :

- Sur les effectifs, notre volonté de leur augmentation pluriannuelle, au regard notamment des nouvelles missions au titre du Grenelle (Eau et Biodiversité), ainsi que des besoins dans les nouveaux Parcs Nationaux et Aires Marines Protégées.

- Reconnaissance statutaire de la pénibilité : le dossier mis au point en lien avec les établissements doit être porté par le ministre d'Etat auprès du ministre chargé du budget avant la fin de l'année 2010.

Nous vous prions, Mesdames, de recevoir nos salutations distinguées.

L'intersyndicale des corps de l'environnement

Élections CCP ITA du 15 octobre 2010

Votez pour la liste des candidat(e)s présenté(e)s par

ONEMA la cgt Union Fédérale Environnement

La Commission Consultative Paritaire, qu'est-ce que c'est ?

Il appartient à chaque administration, compte tenu des effectifs d'agents non titulaires concernés et du niveau auquel est organisée leur gestion, de créer au moins une commission consultative paritaire.

La commission consultative paritaire comprend en nombre égal des représentants de l'administration et du personnel. Elle se constitue de membres titulaires et en nombre égal de membres suppléants. Le mandat de ces derniers peut être fixé à trois ans.

La CCP est obligatoirement consultée sur les décisions individuelles relatives aux :

- promotions et mutations... ;
- licenciements intervenant à l'expiration d'une période d'essai ;
- sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme.

Elle peut par ailleurs être consultée sur toute question relative à la situation professionnelle de chaque agent non titulaire.

Un nouveau statut ITA

La CGT travaille depuis de nombreuses années à ce que l'on attend maintenant de manière imminente : le nouveau statut commun à l'ONEMA, à l'ONCFS, et aux Agences de l'Eau. Quelques exemples pour illustrer ce travail : dans le cadre du nouveau MEEDDM un vœu CGT au CTPM de février 2009, insistant sur le délai de sortie ; Un groupe de travail ministère, Agences de l'eau, ONEMA, ONCFS, réuni en 2009 et 2010 ; des réunions avec la DG sur les emplois types et le reclassement des ITA.

Vos représentants CGT ont mené et favorisé le travail en intersyndicale, pour la défense des personnels.

Les projets de textes organisant l'extension et l'amélioration du statut doivent être envoyés en octobre au ministère du budget pour une publication avant la fin 2010. Un an de retard (sur les prévisions !), mais la pugnacité des camarades, sur ces dossier, comme pour d'autres, doit être reconnue. Lorsque l'administration, lente à réagir, compte sur un abandon des revendications, nous faisons des relances constantes.

Nous ne lâchons pas : le statut nous était promis avec la création de l'ONEMA. Nous avons toujours insisté pour l'obtenir !!!

V O T E Z C G T

Nos candidats :

Groupes 1, 2 et 3

Vincent VAUCLIN, ingénieur de l'unité appui aux politiques de l'eau de la délégation inter-régionale Centre-Poitou-Charentes. *Vincent contribue depuis 2009 au Comité Technique Paritaire de l'établissement (CTPC).*

David MONNIER, responsable de l'unité appui aux politiques de l'eau de la délégation inter-régionale Nord-Est, également adjoint au délégué. *David s'est particulièrement investi dans le dossier de reclassement pour le nouveau statut.*

Ils ont une expérience à l'ONEMA et ses commissions paritaires.

Ils ont l'habitude de négocier avec l'Administration et de faire valoir nos positions et vos intérêts.

Groupe 4

Pascale PROVOST, secrétaire correspondante du service des ressources humaine de la délégation inter-régionale Bretagne-Pays de la Loire. *Pascale est titulaire au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), elle est également au bureau de l'Association pour l'action sociale (APAS-ONEMA).*

Christine WIBAUT, secrétaire correspondante du service des ressources humaines de la délégation inter-régionale Nord-Ouest. *Christine est représentante sortante au CCP.*

Groupes 5 et 6

Idriss BAHLOUL, ouvrier de la délégation inter-régionale Méditerranée. *Idriss est suppléant au Comité Technique Paritaire et au CHSCT. Il a également travaillé à la mise en place de nouveau statut.*

Patricia GAUVIN, agent d'entretien de la délégation inter-régionale Bretagne-Pays de la Loire. *Patricia a bénéficié du dernier concours « femmes de ménage » organisé grâce à l'intervention exclusive de notre syndicat.*

Ces élections sont l'occasion pour vous de garantir la présence :

- **d'élus motivés pour défendre les personnels dans le respect des droits et des devoirs de chacun**
- **d'élus vecteurs de propositions, d'analyses et d'informations.**

La CCP qui sera élue le 15 octobre devra notamment donner son avis sur

- le reclassement dans le nouveau statut ITA,
- les promotions avec des taux promouvables/promus particuliers pour les années 2011 à 2013,
- le système et la répartition des primes dans le cadre du nouveau régime indemnitaire,
- ainsi que les dossiers classiques d'une CCP.

VOTEZ CGT